

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-deux
le LUNDI 17 OCTOBRE 2022 à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du Onze Octobre
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

CANTON
LUMBRES

Délibération

N° 2022/62

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception
de :

Mme WESTENHOEFFER Véronique (proc M. PRINGAULT Gérard), M. BONNAIRE
Serge (proc Mme Joël DELRUE), M. GUILBERT Richard (proc M. MONBAILLY
Vincent), Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique), absents
excusés.

M. TEN Arnaud, absent non excusé.

M. DUBIEZ Francis était absent aux points de l'ordre du jour suivants :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 15
Septembre 2022,
- Signature de la convention cadre Petites Villes de demain valant opération de
revitalisation du centre-bourg,
- Attribution du marché de travaux pour la requalification du centre-bourg.

OBJET : MESURES POUR LES RESTRICTIONS DE CONSOMMATION DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ

La séance ouverte, Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que,
jusqu'à présent, la commune n'a pas subi les augmentations du prix du gaz et de
l'électricité en raison des marchés publics mis en place par la Fédération d'Énergie
du Pas-de-Calais.

C'est un domaine où beaucoup a déjà été fait. Presque toutes les chaudières ont été
remplacées par des chaudières gaz à condensation. Il en reste deux pour lesquelles
un appel d'offres est en cours, l'argent ayant été budgétisé au BP 2022.

Toutes les chaudières sont commandées à distance, ce qui permet de contrôler leur
fonctionnement en fonction des horaires d'occupation. La température moyenne a
été abaissée pour répondre aux décisions gouvernementales.

De plus, on termine cette année les remplacements des menuiseries anciennes par
du double vitrage dans l'ensemble des bâtiments.

Depuis trois ans, nous avons démarré un programme de remplacement de toitures
anciennes avec isolation des combles. Il est en effet essentiel d'éviter les
déperditions de chaleur.

Au vu de tous ces travaux réalisés, on s'aperçoit qu'il ne reste plus beaucoup de
pistes d'économies possibles.

En résumé, on peut dire que l'on a privilégié l'isolation des bâtiments publics au
détriment de la rénovation de l'éclairage public.

En ce qui concerne l'éclairage public justement, l'audit que nous avons décidé de réaliser, tout à l'heure, nous permettra d'identifier les actions à mener.

Ce n'est pas pour cela que rien n'a été fait : de nombreuses armoires ont été renouvelées, des régulateurs de tension installés, ce qui permet une économie de 50%.

Lors des travaux, les éclairages leds sont systématiquement privilégiés, que ce soit pour les bâtiments ou l'éclairage public (ex : la liaison douce Avenue Bernard Chochoy).

Dernier point : les illuminations

Bien que la majorité de celles-ci soit des leds, il est proposé de réduire leur nombre en se concentrant sur le centre-ville (les deux places, le parc Léo Lagrange, le square Aimable Valin) et les entrées de ville.

Il est quand même important de garder un aspect festif en centre-ville pour les commerçants et les utilisations de la salle des fêtes.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 19/10/2022
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 19 OCT. 2022
et publication ou notification
du 19 OCT. 2022



Le Maire,
Joëlle DELRUE